

SOCIÉTÉ

DES

Auteurs Compositeurs

ET

Éditeurs de Musique



Agence Générale

PARIS

10 - RUE CHAPTAL

Bureaux

Ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes de 10 h. à 5 h.

Caisse

OUVERTE DE MIDI À 5 HEURES

M. Victor Loucheur. *

AGENT GÉNÉRAL

est visible spécialement pour M.M. les Sociétaires de 3 h à 5 h, sauf le Mardi

Établissements

DANS LESQUELS

les Droits d'Auteur PEUVENT ÊTRE PERÇUS :

THÉÂTRES : Airs intercalés, musique de scène, Intermèdes, Féeries, Revues, Dramas à grand spectacle, Bals et Concerts.

CAFÉS, CONCERTS, CAFÉS recevant des chanteurs ambulants.

CONCERTS de Bienfaisance, Exhibitions, Concerts-Promenades, Jardins publics, etc., etc.

SOCIÉTÉS CHORALES, Orphéoniques, Philharmoniques, Fanfares, Musiques militaires, Sociétés de gymnastique, etc.

CONCOURS ET FESTIVALS MUSICAUX.

Casinos de bains de mer et Établissements Thermaux.

Bals publics, Bals de Bienfaisance, Bals par souscriptions et tous autres.

Établissements forains, Cirques, Manèges de Chevaux de Bois, Musées, etc.

Cercles, Sociétés lyriques ou autres.

Fête nationale, Fêtes locales, etc.

Et généralement toute fête et toute séance, quels que soient leur nature et leur but, dans lesquelles il y aurait exécution publique, payante ou gratuite, d'œuvres musicales.

Lois des 19 Janvier, 19 Juillet 1791 et 19 Juillet 1793. Art. 59, 60 et 428 du Code pénal.



Paris, le 1^{er} août 1898.

Adresse Télégraphique : MUSICA - PARIS

Recommander

Monsieur Grieg
Haf Station
Bergen
(Norvège)

Monsieur

Je vous adresse, *inclus*, une chèque
représentant les droits d'auteur vous revenant
à ce jour soit fr - - - - - 123,91

mais, Frais d'envoi 3,80

net fr 120,11

Vos feuillets partent par le même courrier.
agréé, Monsieur, mes bien sincères
salutations.

L. Louf

à l'agent général

DÉPOSÉ EN FRANCE LE 10 AOÛT 1898